



**FR**

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION  
DU PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LES  
QUESTIONS SPECIFIQUES AUX MATERIELS  
D'EQUIPEMENT MINIER, AGRICOLES ET DE  
CONSTRUCTION A LA CONVENTION RELATIVE AUX  
GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES  
MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**  
Pretoria, 11 – 22 novembre 2019

UNIDROIT 2019  
DCME-MAC – Doc. 27  
Original: anglais  
18 novembre 2019

### **PROJET DE RESOLUTION 3**

#### **RELATIVE A L'ASSISTANCE TECHNIQUE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE ET L'UTILISATION DU REGISTRE INTERNATIONAL POUR LES MATERIELS D'EQUIPEMENT MINIER, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION DU PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX MATERIELS D'EQUIPEMENT MINIER, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION,

CONSCIENTE des objectifs de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (la Convention) et de son Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement minier, agricoles et de construction (le Protocole),

DESIREUSE de faciliter la mise en œuvre de la Convention et du Protocole, ainsi que la mise en œuvre et l'utilisation à bref délai du Registre international pour les matériels d'équipement minier, agricoles et de construction (le Registre international),

**DECIDE:**

D'ENCOURAGER tous les Etats négociateurs, les organisations internationales ainsi que le secteur privé, tel que celui des constructeurs et du financement de matériels d'équipement minier, agricoles et de construction, à aider les Etats en développement par tous les moyens appropriés, notamment en fournissant des équipements et le savoir-faire nécessaires à l'utilisation du Registre international, de manière à leur permettre de tirer profit dès que possible de la Convention et du Protocole et, dans ce but, de constituer un fonds alimenté par des contributions volontaires qui fonctionnera sous le contrôle de l'Autorité de surveillance.